

Varsovie, 4 juin, 9 h. du soir.  
La nouvelle d'un combat à Jarnow, où une compagnie russe aurait été détruite par Oksinski, est entièrement controuvée.

Le 23 mai, deux compagnies et 20 husards ont eu, près de Lenceyco, un engagement avec la bande d'Oborski. Les insurgés se sont retirés à la faveur de la nuit, après avoir eu 300 tués ou blessés. Oborski a eu la jambe fracassée; il a réussi à gagner la frontière.

Près de Biologozie, les troupes ont atteint l'arrière garde de Czachowski et lui ont fait éprouver de fortes pertes.

Trieste, 4 juin.

Les lettres de Constantinople du 30 mai annoncent qu'une note-circulaire concernant la Pologne a été envoyée par la Porte à ses agents diplomatiques. Dans cette pièce le gouvernement turc se plaint des efforts de la Russie pour soumettre les circonscriptions et de l'immixtion de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie. De nouveaux émigrants du Caucase sont arrivés à Constantinople. Une députation circassienne est venue solliciter la médiation du Divan auprès de la Russie.

Les lettres d'Athènes du 30 mai portent que l'assemblée nationale a résolu d'assigner au nouveau roi de Grèce une rente viagère de 12,000 livres sur les intérêts dus aux puissances garantes, si ces puissances veulent y consentir.

### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

VENTE DE MARCHANDISES EN GROS AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Voici en quels termes est conçu l'arrêté ministériel :

Le ministre-secrétaire d'Etat au département de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur;

Vu les deux premiers paragraphes de l'article 23 du décret du 12 mars 1859, relatif aux ventes publiques de marchandises en gros, portant :

Les lots peuvent être, d'après l'évaluation approximative et selon le cours moyen des marchandises, au-dessous de 500 francs.

Ce minimum peut être élevé ou abaissé dans chaque localité, pour certaines classes de marchandises, par arrêté du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rendu après avis de la Chambre de commerce ou de la Chambre consultative des arts et manufactures.

Vu les avis des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures.

Vu l'avis du comité consultatif des arts et manufactures,

ARRÊTÉ :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le minimum de la valeur des lots à établir pour la vente des marchandises portées au tableau annexé au décret du 30 mars 1863 est fixé, pour chacune de ces marchandises, conformément aux indications du tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Les préfets feront publier et afficher ledit arrêté partout où besoin sera et veilleront à son exécution.

Fait à Paris, le 30 mai 1863.

E. ROCHER.

On parle beaucoup dans le monde industriel d'une invention très importante qu'aurait apportée à l'industrie linière, M. Simon Boucher, filateur à Tournai. Il ne s'agirait de rien moins que du remplacement dans le filage du lin et des étoupes, de l'eau chaude par l'eau froide. On comprend l'importance de ce procédé, tant sous le rapport de l'économie du travail

que sous celui de l'hygiène de la population ouvrière qui offre un si grand contingent de ses enfants à cette importante industrie.

Nous reviendrons sur cette découverte qui a produit une grande sensation en France et en Belgique.

Aujourd'hui samedi à onze heures et demie, la Commission chargée d'élaborer les principales dispositions relatives aux fêtes de Roubaix s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville sous la présidence de M. le Maire.

Plusieurs décisions importantes ont été prises en attendant la réponse de M. le général Fleury à qui l'on a soumis le projet des courses.

Les courses sont une des parties essentielles de la fête; il faut que le règlement particulier en soit définitivement adopté pour arrêter l'ensemble du programme général.

M. le Maire vient d'adresser les lettres d'invitations pour le Festival d'Harmonie et de Fanfare qui aura lieu le 17 août.

On nous adresse une lettre donnant l'aperçu d'un programme des fêtes de Roubaix.

L'auteur entre dans un détail minutieux de l'emploi qu'il désire voir faire des 50,000 fr. votes par la ville.

Nous ne pouvons insérer cette lettre, bien qu'elle renferme de bonnes idées; elle devient inutile, arrivant après l'arrêté presque définitif des dispositions de la fête, dispositions qui seront rendues publiques, comme nous l'annonçons plus haut, aussitôt que l'on aura reçu l'approbation du général Fleury.

Cette communication nous a été remise du reste trop tard pour que nous puissions l'insérer dans le numéro d'aujourd'hui.

L'auteur de la lettre insiste sur le projet d'une cavalcade historique, déjà mis en avant par plusieurs de nos abonnés.

Le festival d'harmonie avec loterie d'instruments de Saxe est une idée qui sera, nous le croyons, mise à exécution.

Le festival de chant est moins probable à cause du concours de Tourcoing.

Les différents jeux qu'il propose sont déjà adoptés : tirs à l'arc, au fusil, jeu de boule, mais de cocagne, ballon, chasse aux canards, etc., puis, idée toute générale, une distribution de viande aux familles indigentes.

Nous regrettons de devoir borner ici ce résumé qui ne remplit pas sans doute l'intention de notre correspondant; mais attendre à un prochain numéro serait s'exposer à arriver après la publication du programme officiel des fêtes.

Voici l'itinéraire que suivra la procession de la Fête-Dieu, les deux paroisses réunies :

On dira la grand-messe à huit heures et demie. Le clergé de la paroisse Notre-Dame se rendra à St-Martin. La procession sortira vers dix heures et parcourra les rues St-Georges, de l'Hospice, la rue Nain, la rue des Lignes, la Fosse-aux-Chênes, les rues St-Antoine et Poivre, la Grande-Rue et rentrera à l'église St-Martin.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

## INDUSTRIE ET COMMERCE

### MOUVEMENT COTONNIER.

Il s'opère en ce moment dans les manufactures de coton du Lancashire un mouvement que nous ne nous expliquons pas bien, mais que nous n'en devons pas moins signaler. Non-seulement la fabrication cotonnière reprend une certaine activité dans ce pays, mais encore on pa-

rait s'y préparer à un développement manufacturier plus considérable que celui de 1860, année où la fabrication consuma en moyenne 48,000 balles de coton par semaine.

La fabrication dans les dernières semaines aurait consommé environ un peu moins de 24,000 balles de coton.

Il résulterait de la comparaison de ces deux chiffres que la moitié de la totalité des ateliers et des machines existant déjà dans le Lancashire serait encore disponible pour de nouveaux besoins, s'il s'en révélait. Cependant les rapports officiels envoyés au ministère de l'intérieur à Londres annoncent une recrudescence dans la construction de nouveaux ateliers ou dans l'augmentation des anciens. Voici les détails qui nous sont transmis.

A Bolton, où les ouvriers ne travaillent que quatre jours par semaine, sept ou huit fabriques des plus vastes sont en construction ou sont en train de recevoir leurs machines. Dans le district de Colne, où les ouvriers sont occupés toute la semaine, on prépare 20,000 broches additionnelles et 5,325 métiers. A Padikam, où l'on ne travaille que quatre jours, on s'occupe de construire 1,450 métiers de plus. Dans le district de Burnley, où les ouvriers ne sont employés aussi que quatre jours par semaine, les broches s'accroissent de 150,000 et les métiers de 3,600. A Leigh, Stockport et Hyde, on construit aussi de grandes fabriques ou l'on étend les anciennes. En fait, ajoute le rapport, ce mouvement se fait apercevoir plus ou moins sur presque tous les points du Lancashire.

Cette excitation singulière ne laisse pas que d'étonner et d'inquiéter les autorités britanniques, qui se demandent, même en supposant la complète renaissance de l'industrie cotonnière, quel est l'avenir qui l'attend lorsque les broches et les ateliers qui sont en voie de construction s'ajoutent à ceux de 1860.

Nous pouvons répondre facilement à cette question. Il ne faut pas une grande pénétration pour prévoir cet avenir. La production anglaise encore une fois excédera follement la consommation. Elle encomblera encore une fois les marchés de ses produits et ira les vendre à tout prix dans les pays où elle pourra trouver accès.

Nous sommes ses plus proches voisins et nous lui avons ouvert nos portes. Ceci s'appelle un avis au lecteur.

Toutefois, nous ne croyons pas que le danger soit prochain; car nous ne croyons pas que l'Angleterre puisse encore de sitôt se procurer tout le coton nécessaire pour alimenter tant de métiers et tant de broches, et ceux de 1860 et ceux de 1863. C'est l'avis du Times, c'est aussi le nôtre, et franchement nous ne comprenons pas l'espèce de terreur industrielle dont le Lancashire semble être si inopportunément atteint. Espérons que nous aurons plus tard le mot de cette énigme.

P. B.—S. DARNIS.

(Moniteur industriel).

### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 5	le 6	hausse	baisse
3 % ancien.	69.35	69.25	»	»
4 1/2 au compt.	97.00	97.10	»	»

### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 5 juin 1863.

L'époque de la convocation du Corps législatif n'est pas encore fixée.

Aux termes de l'article 46 de la Constitution de 1852, le chef de l'Etat doit, en cas de dissolution, convoquer un nouveau Corps législatif dans le délai de six mois.

La dissolution de l'ancien Corps législatif ayant été prononcée par un décret du 10 mai 1863, les nouveaux élus peuvent

## COMPAGNIE

DES

### MINES DE CRUVINO

POUR L'EXTRACTION DU NICKEL, DU COBALT, ETC.  
Constituée en société en commandite par action, sous la raison sociale : BOULART, BOUCHER ET C<sup>ie</sup>.

Siège de la Société : à Paris, n° 134, rue de Rivoli.

La société est formée avec le concours de :

MM. CHIAPPESO, député au Parlement de Turin pour l'arrondissement de Suze; VAN HEDDEGHEM, officier supérieur en retraite; JAYR (Camille), administrateur de plusieurs Compagnies.

La Compagnie des Mines de Cruvino est constituée en Société en commandite (suivant acte passé devant M<sup>re</sup> POTTIER, notaire à Paris) au capital de 725,000 fr., divisé en 1,450 actions de 500 fr. chacune. Ces actions produiront des intérêts à 5% par an, plus une part proportionnelle dans les bénéfices nets, lesquels peuvent être évalués, suivant les calculs consignés dans les circulaires, à plus de 18% par an. Les titres seront au porteur ou nominatifs, au choix de l'actionnaire.

Un prélèvement annuel de 5% sur les bénéfices sera affecté à rembourser chaque année un certain nombre d'actions; et en échange de chaque titre ainsi remboursé, le porteur recevra une action de jouissance lui donnant droit au partage des bénéfices nets de la Société.

Le remboursement commencera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint 200,000 fr.

donc ne pas être convoqués avant le mois de novembre. La durée régulière du mandat de la Chambre qui vient d'être dissoute n'expirait qu'au 22 novembre suivant. Cette session dura quatre jours, qui furent consacrés à la vérification des pouvoirs. Le Corps législatif ne se réunit ensuite que le 12 janvier. Il est probable qu'on procédera encore de la même manière.

Le bruit court que M. Chaix-d'Est-Ange pourrait bien être nommé ministre sans portefeuille. On parle aussi pour ce poste de M. Rouher qui alors serait remplacé aux travaux publics par M. Chevalier, mais le bruit est fort sujet à caution.

Un drame, tiré du roman, des *Misérables* de Victor Hugo, a été joué ces jours derniers sur l'un des principaux théâtres de Madrid. Il a été sifflé avec une telle intensité que les acteurs n'ont pu atteindre le dénouement.

Hier a été déposé au parquet une plainte en diffamation par le gérant du journal la France contre MM. A. Chevalier, directeur du Constitutionnel et Ed. Vienne, signataire de l'article dans lequel le journal conservateur napoléonien voit une manœuvre déloyale et une calomnie.

Les journalistes parisiens, amateurs forcés de toutes les libertés possibles et impossibles, ont la triste manie de s'injurier entre eux sans s'apercevoir, bien qu'ils se croient gens sérieux, que leurs querelles de boutique ont le privilège de fatiguer les lecteurs. Il est à désirer qu'on supprime la liberté des injures par respect pour les lecteurs. La France se passerait fort bien de certains scandales et la cuisine du journalisme n'en serait que plus supportable.

On annonce qu'une rencontre a eu lieu, à Spa, entre le comte Branicki et le comte Wielopolski.

Les dernières nouvelles de Copenhague annoncent qu'à la suite d'un conseil le roi de Danemark a définitivement accepté la couronne de Grèce pour le prince Georges, fils du prince Christian.

Mgr l'archevêque de Tours vient d'adresser à M. le ministre des cultes une réponse à la lettre de Son Excellence relative à la consultation signée par sept membres de l'épiscopat français. Son Eminence l'archevêque de Tours répond longuement à tous les reproches qu'a fait naître la publication d'un écrit « qui a eu la bonne fortune d'être bien accueilli et loué de tout le monde. » Il termine en déclarant qu'il ne reconnaît qu'un Souverain Pontife et aux Conciles le droit d'enseigner aux évêques leurs obligations. Son Eminence espère « que la lettre de M. le ministre des cultes ne restera que pour constater un incident unique et isolé dans les relations du gouvernement avec l'Eglise.

C'est à Spa (Belgique) qu'a eu lieu hier le duel entre le comte Xavier Branicki et Sigismond Wielopolski. Ce que l'on peut en dire aujourd'hui, c'est que les deux adversaires se sont battus au pistolet et qu'une dépêche télégraphique parvenue ce matin à Paris porte que le comte Branicki va bien.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX

On écrit de Paris au *Nouvelliste de Rouen* :

La chronique politique continue à vivre de statistiques. Pour vous éviter la peine de chercher à démêler la vérité, au milieu de tant de versions contraires, je vais énumérer ici les candidats que l'opposition a fait triompher dès le premier tour de scrutin. Ce sont : MM. Berryer, Marie, Thiers, Havin, Jules Favre, Emile Olivier, Ernest Picard, Jules Simon, Darimon, Eugène Pélletan, Henon, Dorian, Glais-Bizoin, Pierron, Lambrecht et Plichon. Total, 17.

On sait que le Nickel est nouvellement en usage pour la fabrication de la vaisselle, des cuillers, fourchettes, chandeliers, vases, plaqué pour harnais, mors de chevaux, etc., où il remplace avantageusement l'argent, le plaqué, etc. Il est supérieur au plaqué sous tous les rapports et coûte quatre ou cinq fois moins cher que l'argent, ce qui lui assure une grande faveur pour l'avenir.

NOTA. — Une notice détaillée, contenant les plans de la concession sera donnée à toute personne qui en fera la demande.

On peut voir des objets fabriqués en Nickel et du minerai provenant des mines de Cruvino, chez M. DELANNOY-BETTEMIEUX, 15, rue Esquermeuse, à Lille.

L'émission des actions est ouverte à Paris, chez MM. GAUTIER-LAMOTTE, BOUCHER ET C<sup>ie</sup>, banquiers;

à Lille, à Tourcoing et à Armentières, chez MM. PÉNOT ET C<sup>ie</sup>, banquiers, et à Roubaix, chez M. ECREPONT-BRASME, où se toucheront également les coupons d'intérêt et les dividendes annuels. 3605

A ces 17, l'opposition prétend ajouter MM. le marquis d'Andelarre, Pommier, Garnier, de Chambrun, Martel, Vicomte de Grouchy et Kolb-Bernard. Mais les statistiques officielles recueillent cette erreur en plaçant ces derniers élus parmi les membres dévoués à l'Empire.

Quant aux huit circonscriptions qu'on sait jusqu'ici devoir être soumises à un scrutin de ballottage, l'opposition croit devoir aussi se les attribuer. Cependant, on soutient ailleurs que cette espérance est prématurée. La double élection de M. Havin, à Paris et à Saint-Lô, créera aussi une vacance qu'on voudrait faire remplir, dit-on, dans les cercles opposants, par M. Duhaire ou M. Odilon Barrot. M. Havin, en vertu de cette combinaison, opérerait pour Saint-Lô, et patronnerait son successeur dans la première circonscription de la Seine.

On ignore encore ce qui se passera pour M. Gueroult dans la sixième circonscription de Paris. MM. Prévost-Paradol et de Jouvencel se sont désistés, mais sans appuyer M. Gueroult auprès de leurs électeurs.

## VARIÉTÉS.

### LA LOI GRAMMONT.

On se souvient d'Hermann, le fameux dompteur dont on a pu admirer la hardiesse et le sang-froid à la foire de Roubaix.

Nous lisons dans un journal :

« Hermann a failli être croqué à sa dernière représentation, par Aga, son gros lion, qui est entré dans une fureur extrême. D'un seul coup de queue il a étendu à terre le célèbre dompteur de l'Hippodrome; celui-ci s'est promptement relevé, mais Aga n'a jamais voulu lui laisser reprendre sa cravache qui était tombée en même temps que lui. Hermann, comprenant le danger, s'est retiré aux cris de assez ! assez ! assez ! »

Nous croyons, nous, que c'était plus qu'assez, c'était même beaucoup trop.

On a souvent rappelé la loi Grammont à propos de ces exercices dangereux.

Il est, en effet, extraordinaire, illogique, qu'une loi, utile du reste, qui sauvegarde la vie des animaux, n'étende pas sa protection sur l'espèce humaine.

L'exhibition des bêtes féroces, sévères, qui composent les ménageries, serait-elle moins intéressante si l'on n'avait pas cette crainte continuelle de voir dévorer un homme ?

Sur dix dompteurs, il y en a neuf qui meurent tués par leurs terribles pensionnaires.

Il y a quelques années, le public eut à subir l'adieux spectacle d'une jeune fille dévorée par un tigre.

On a proscrit les combats de coqs. Sans doute ce spectacle est un peu barbare; mais, après tout, ce ne sont que deux animaux dont on expose la vie.

La destinee du coq étant de finir soit dans un pot, soit à la broche, il n'y a pas, en résumé, grand inconvénient à en changer le dénouement.

Celui-ci est plus glorieux puisqu'il a lieu sur le champ d'honneur.

On a supprimé aussi ces combats d'animaux qui roussaient aux barrières tant de curieux, et l'on a bien fait.

On se rappelle ces ignobles spectacles : un ours ou un pauvre baudet, l'un muselé, l'autre attaché, se défendant à peine contre des dogues, race aussi dangereuse que stupide; des hurlements, des lambeaux de chair couvrant l'arène ensanglantée; voilà le plaisir qui attirait le peuple dont il faussait le goût et le jugement.

La suppression des combats d'animaux est donc une mesure sage. Encore là, ce n'était que des animaux.

Malgré les essais faits, dit-on, à Nîmes, les combats de taureaux auront de la peine

## Saison du printemps.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRES, un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans toutes les pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRES, car il y a des imitations.)

## Irritations de poitrine et de la gorge.

L'efficacité de la PATE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

Nous lisons dans les journaux russes et allemands, et dans une partie de la presse française que depuis longtemps on se préoccupait des moyens de conserver la chevelure.

Les expériences faites sous les yeux des savants réunis ont prouvé que le seul cosmétique qui offrait les garanties de réussite était l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

## DÉCALCOMANIE.

Tous les objets nécessaires à l'art de la DÉCALCOMANIE se trouvent chez J. REBOUX, imprimeur-libraire, Grande-Rue, 56.

AVIS. Le sieur BAST-HONORÉ public qu'il se charge de toutes commissions pour Lille, Loos, Haubourdin, Esquermes, Wazemmes et Halluin. 3798

convertie à notre sainte religion, et elle s'était échappée trois fois déjà. Toutes les punitions sont sans effet sur elle. Elle a, dit-elle, laissé ses enfants dans son village, et elle veut les revoir. Au lieu d'écouter l'enseignement religieux des révérends pères, elle pleurait et se lamentait jour et nuit et suissait toutes les occasions de s'évader. Une fois elle fut quatre jours absente, pendant lesquels elle ne vécut que de fruits sauvages et elle fit près de vingt-cinq miles, traversant à la nage de larges rivières et se frayant un chemin dans des forêts vierges. On la reprit et on la fouetta jusqu'au sang, mais elle ne donna pas signe de repentir et continua de réclamer ses enfants. Ce fut alors que les Franciscains nous l'envoyèrent. Mais elle vient de grimper, au grand jour, sur le mur du jardin, haut de dix pieds, puis elle a sauté à l'extérieur, et s'il ne s'était pas trouvé du monde tout près de là, nous ne l'aurions pas revue de sitôt.

La pauvre femme semblait avoir compris le récit du nègre. Elle embrassa les genoux du marquis et s'écria, d'un ton déchirant qui lui remua le cœur :

Après de mes enfants !

Et elle répéta cette prière à plusieurs reprises, le desespoir peint sur sa douce physionomie.

Comprends-tu un peu notre langue ? lui demanda Rodriguez, qui la soutenait toujours dans ses bras. Elle fit un signe de tête affirmatif; il poursuivit : « Eh bien ! écoute-moi. Si dans huit jours je suis encore vivant et en core libre, tu sortiras du cloître et tu retourneras auprès de tes enfants avec un sauf-conduit que nulle puissance ne violera. Je t'en donne ma parole.

— Et l'on peut compter sur la parole du

noble marquis de Vallida ! s'écria une vieille creole.

— Prenez doucement cette femme et placez-la sur mon cheval. Je la conduirai moi-même jusqu'au couvent.

Les nègres obéirent; et le marquis saisit par le mors le fougueux animal, et, plus encore du regard que de la main, il le contraignit à garder une allure paisible. En approchant de la ville, le cortège se grossit d'une foule de promeneurs, d'oisifs et de curieux. Aussi Rodriguez arriva-t-il au couvent avec une suite imposante. Il ne la quitta point avant de s'être convaincu que l'Indienne serait traitée avec ménagement et n'aurait pas de châtimant à subir pour sa dernière tentative d'évasion.

Puis il se dirigea vers la maison de Bolivar.

ROBERT HELLER.

(La suite au prochain numéro.)

Nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos lecteurs une précieuse découverte de M. CHALMIN, parfumeur, à Rouen, qui, par ses incontestables et nombreuses qualités, a attiré sur son auteur la bienveillance de nos dames; ce produit merveilleux est la *Pommade des Châtelaines*; il active avec vigueur la circulation des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et leur empêche de blanchir en en faisant un usage journalier.